

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 145 (2000)
Heft: 12

Vorwort: Quel avenir et quelles missions pour les associations militaires?
Autor: Weck, Hervé de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Décembre 2000

	Pages
Editorial	
Quel avenir pour les associations militaires?	3
Entretien	
... avec Jean Abt	8
Opinion	
L'arrogance a ses limites	11
Prospective	
Quelles armes et quelles guerres au XXI ^e siècle? (1)	14
Une réflexion sur la tactique	18
Reflets	
Diriger et commander au XXI ^e siècle	24
Conduite	
Stress post-traumatique	27
Blindés et mécanisés	
La fin des mastodontes	31
Aviation	
Combat SAR	35
Dossier « Yougoslavie »	
Non-guerre au Kosovo	39
Dossier « Moyen-Orient »	
La bataille de Karameh	41
Histoire	
Les dessins du « Flight Lieutenant » Kenyon	48
Nouvelles brèves	52
Revue des revues	55
SSO: comité central	I-II
RMS-Défense Vaud	III-VI

Quel avenir et quelles missions pour les associations militaires?

Le 14 octobre, la Société des officiers de Neuchâtel organisait à Colombier un Forum consacré à une réflexion prospective sur le rôle et les tâches des associations militaires. Le thème, *Les associations militaires acteurs dans le système de défense des Etats européens*, se justifiait par la présence d'un nombre importants d'officiers français de réserve venus de la Franche-Comté et du territoire de Belfort.

On connaît le rôle important des associations militaires suisses au XIX^e siècle, en particulier celui des sociétés d'officiers et de sous-officiers, dans le passage d'un système de défense basé sur des contingents cantonaux peu «interopératifs» à une armée nationale basée sur le système de milice. Les sociétés militaires, formées presque exclusivement de militaires, ont largement contribué à la naissance et au renforcement de la conscience nationale. Par la suite, ces associations vont jouer un rôle important dans les activités hors du service, dans l'instruction des cadres, ainsi que dans l'évolution d'un système de défense adapté à la situation, donc crédible et dissuasif.

sentis, la participation laisse fortement à désirer... Le lieutenant colonel Gaëtan Membrez, organisateur du Forum, met d'emblée le doigt sur le problème essentiel: «Les signes d'essoufflement sont bien présents. Le rôle des associations est devenu flou et incertain (...). Continuer sur le même schéma risque de nous conduire sur la voie du déclin.»

Le lieutenant colonel EMG Bühler, vice-président de la Société suisse des officiers, analyse cette crise au sein des associations militaires. Cette désaffection remonte à l'individualisme propre aux sociétés post-industrielles, à la réforme «Armée 95» qui a aussi contribué à éclaircir les rangs. Beaucoup de citoyens-soldats, libérés de leurs obligations militaires, ont quitté la société militaire dont ils faisaient partie, ont résilié leur abonnement aux périodiques militaires. La maladresse des mesures bureaucratiques dans le cadre de la mise en place d'Armée 95 – on n'a pas été capable de prendre congé dignement de citoyens qui avaient beaucoup donné à la

patrie – explique également ces désaffections, ce qui ne doit pas cacher qu'une réduction des effectifs et de la durée des obligations militaires entraîne automatiquement une baisse des membres des associations militaires.

Dans l'Armée 61, la durée des obligations militaires s'étendait sur une trentaine d'années (20-50 ans). Une partie des soldats et des cadres adhéraient à une société militaire par volonté de maintenir ou de perfectionner, hors du service, leur instruction et de retrouver des camarades. A l'âge de cinquante ans, la plupart ne démissionnaient pas, car ils tenaient à maintenir des liens vieux de trente ans. L'Armée 95 et ses cours de répétition bisannuels ont changé la donne...

La situation des associations d'officiers de réserve en France donne une idée des problèmes que les associations militaires suisses auront à affronter lors du passage à l'Armée XXI, ceci bien que la France, abandonnant la conscription, ait choisi la solution de l'armée professionnelle. Le chef d'escadron Lefebvre, secrétaire général de l'Association des officiers de réserve de Besançon, rappelle que, traditionnellement, les as-

sociations d'officiers de réserve, qui regroupaient surtout des anciens combattants et des hommes qui avaient fait leur régiment, avaient peu de contacts avec le monde civil. Dès les débuts de la «refondation» de l'Armée, donc de la disparition du citoyen-soldat, les associations perdent une masse de membres (en cinq ans pour l'Union nationale des officiers de réserve, le 50% de ses membres!), ainsi que leurs prérogatives dans l'instruction militaire.

Ce «cataclysme» entraîne des regroupements et une ouverture sur le monde civil. L'armée d'active ne fournissant plus aucun soutien logistique aux activités militaires hors du service des associations d'officiers de réserve (tirs, raids, course de patrouilles, etc.), celles-ci collaborent avec des associations civiles. Une question reste pourtant posée: se regrouper dans quel but? La plupart des associations de réservistes assument des missions en relation avec le recrutement dans l'armée de métier. Sera-ce suffisant pour maintenir des associations d'officiers de réserve fortes et performantes? Ne risquent-elles pas, conséquence de la professionnalisation, de disparaître?

Comme la Suisse maintient le système de milice, la crise des associations militaires devrait être moins intense. Il n'empêche qu'il faudra procéder à des regroupements, qu'une «sélection naturelle» impitoyable fera disparaître des associations aux effectifs trop peu nombreux ou à la moyenne d'âge trop élevée, qu'il faudra définir ce que les associations survivantes peuvent et doivent faire dans le domaine de l'instruction hors du service. Espérons que des esprits éclairés feront passer des solutions novatrices et attractives, seules susceptibles d'intéresser les jeunes générations.

Les associations militaires comme la presse militaire ne peuvent échapper à une adaptation aux conditions nouvelles (politiques, sociales, psychologiques), ainsi qu'aux changements de mentalités. Comme elles ont su le faire depuis le début du XIX^e siècle, elles doivent continuer à assurer les bases d'une Armée XXI réduite en effectifs. Elles devront chercher à rassembler les jeunes (hommes et femmes) qui formeront l'armée active... Belle mais lourde tâche!

Colonel Hervé de Weck